

Règlement du concours de nouvelles policières locales

« Les aventuriers du polar à Martigues »

« Une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant un nombre restreint de personnages et une intrigue tendant vers une fin inattendue ou surprenante, voire fantastique. »

Article 1

La Médiathèque Louis Aragon de Martigues organise un **concours de nouvelles policières** dans le cadre d'un projet intitulé « *Les aventuriers du polar à Martigues* ».

La participation, ouverte au public de Martigues et ses environs doit être une nouvelle policière prenant pour décor un ou des lieux emblématiques ou patrimoniaux de la ville.

Article 2

- a) Le concours est gratuit et ouvert à tous les écrivains amateurs âgés d'au moins 16 ans et résidant à Martigues et ses environs.
- b) Les concurrents ne peuvent envoyer qu'une seule nouvelle rédigée en langue française, corrigée, anonyme, inédite, libre de droits et jamais primée.
- c) Les organisateurs du concours et leur famille ne peuvent participer.

Article 3

- a) Le texte sera présenté sur le seul recto de feuilles A4. Il ne pourra excéder 4 pages à raison de 35 lignes maximum par page. La présentation du texte se fera en caractère Times New Roman 12, interligne 1,5. Les pages devront être numérotées sans aucun signe distinctif.
- b) Le titre sera mentionné sur toutes les pages du texte.
- c) La nouvelle sera envoyée **uniquement en version électronique**, à l'adresse suivante : mediatheque-secretariat@ville-martigues.fr. L'envoi sera accompagné de la fiche d'inscription (ci-dessous) mentionnant les coordonnées complètes du candidat.

Tout texte ne respectant pas l'une des conditions ci-dessus énumérées ne sera pas présenté au jury.

Le concours est ouvert du **28 septembre au 20 novembre 2024**, date limite d'envoi des textes.

Article 4

La participation au concours est gratuite et suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 5

Le concours est doté de 6 prix.

1. Grand prix de la nouvelle
2. 2e prix
3. Prix du Jury
4. Prix de la meilleure ambiance martégale

5. Prix du patrimoine martégal
6. Prix de la nouvelle Junior (entre 16 et 18 ans)

Les prix seront remis le **samedi 07 décembre 2024** à la médiathèque Louis Aragon avec une lecture des nouvelles primées.

Article 6

Le Jury est composé de bibliothécaires, d'agents d'autres services de la Direction culturelle de la Ville de Martigues, d'auteurs martégaux, sous la présidence de l'écrivain Maurice Gouiran.

La qualité de l'écriture, l'originalité du style, l'intérêt de la trame narrative et du sujet et la chute ainsi que le respect du thème proposé constituent les principaux critères de sélection.

Les prix sont attribués sous réserve du respect des conditions du règlement et si la qualité des œuvres présentées est suffisante.

Article 7

Le jury clôturera ses délibérations au plus tard le **mercredi 04 décembre 2024**. Les résultats seront envoyés aux lauréats. Ils seront diffusés dans la presse locale ainsi que sur le site de la Médiathèque.

La remise des prix aura lieu le **samedi 07 décembre 2024** à la médiathèque Louis Aragon.

En cas d'empêchement, les prix ne pourront être récupérés au-delà du **31 décembre 2024** (date limite de récupération des prix).

Article 8

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines et sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.